



DECISION N° 2025-316

Portant nomination et délégation de signature de Monsieur Emmanuel TABART en qualité de Secrétaire Général par Intérim

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu les articles R327-1 et suivants du code de la recherche ;

Vu les articles R114-10 et R114-11 du code de la recherche ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu la décision n°2024-175 portant délégation de signature de Monsieur Emmanuel TABART en qualité de secrétaire général adjoint ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Monsieur Emmanuel TABART est nommé secrétaire général par intérim et exerce l'ensemble des attributions dévolues à cette fonction à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'à la nomination d'un(e) nouveau(elle) secrétaire général(e).

Article 2 : Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel TABART, à l'effet de signer au nom du directeur de l'Ined, tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de sa mission ou établis par les différents services placés sous son autorité.

Article 3 : Monsieur Emmanuel TABART est habilité à représenter le Directeur de l'Ined dans ses attributions. A cet effet, délégation de signature lui est donnée pour signer, au nom du Directeur de l'Ined, tous les actes et documents relevant de ses attributions, à l'exception des nominations des responsables d'unité de recherche et des engagements de dépenses supérieurs à cinq cent mille euros.

Article 4 : La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025. Elle sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.

Fait, le *12 aout 2025*

Signature du délégué

Emmanuel TABART

Le Directeur de l'INED,

François CLANCHE